

**Focus sur... Belgique : 60 milliards d'euros pour rattraper 30 ans de sous-investissement public**

La Banque nationale de Belgique, le Bureau du Plan et, au-delà, les institutions internationales, soulignent depuis longtemps l'insuffisance des investissements publics en Belgique, qui sont passés d'environ 5 % du PIB jusque dans les années 80 à moins de 2,5 % par an depuis trois décennies. Au nom de l'assainissement des finances publiques, les investissements ont été si drastiquement réduits qu'ils n'ont pas permis de renouveler des infrastructures devenues inadaptées ou obsolètes, pesant par voie de conséquence sur la compétitivité et la croissance de l'économie.

C'est pour remédier à ces importantes lacunes que le gouvernement fédéral a proposé, fin 2016, l'engagement d'un « Pacte national d'investissement » de 60 milliards d'euros à horizon 2030. Un comité de pilotage, mis en place en 2017 pour définir les contours de la stratégie, a recommandé de privilégier six domaines prioritaires : la mobilité, l'énergie, le numérique, la santé, l'enseignement et la sécurité. Les financements mis en œuvre combineront différentes origines : publiques (de source fédérale, régionale ou européenne), privées, ou partenariats public-privé.

Le 21 février dernier, à la Chambre des Représentants, le Premier ministre Charles Michel a présenté le premier volet du Pacte : 9 milliards d'euros, consacrés par exemple à la finalisation du RER à Bruxelles, au projet Myrrha de prototype de réacteur nucléaire, au supercalculateur européen, au ring périphérique anversois... Deux fonds, logés au sein de la SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement) seront respectivement dédiés aux infrastructures (200 millions d'euros environ) et aux « scale-up » ou entreprises en croissance (500 millions).

Mais l'annonce, longuement attendue, des premiers projets concrets qui devraient être conduits, a été accompagnée de conditions : la Belgique compte plaider auprès de la Commission européenne pour que les investissements productifs soient immunisés au regard des critères du Pacte de Stabilité et de Croissance, et pour que sa trajectoire budgétaire soit réaménagée. Elle envisage par ailleurs la mise au point pour l'avenir d'une norme d'investissement, flexible et tenant compte de la variété des cycles et des besoins de financement.

Belgique

Echanges commerciaux franco-belges en 2017 : légère amélioration du solde en dépit d'une dégradation de la facture énergétique

En 2017, le volume de nos échanges avec la Belgique progresse de 6,3% à 68,6 Mrds€. Le solde commercial, au 5^{ème} rang de nos déficits, est stable à - 4,3 Mrds€. Ce résultat, structurellement déficitaire pour la France du fait de la comptabilisation des importations de gaz – qui transite par la Belgique mais n'est pas produit par elle – dégage un excédent d'environ 2,2 Mrds€ hors hydrocarbures. Automobile et pharmacie demeurent nos deux points forts, tandis que le gaz naturel reste le principal poste d'importation, et le premier déficit.

Accueillant près de 46 600 entreprises exportatrices, la Belgique est toujours le premier pays cible des entreprises françaises candidates à l'export. Les échanges avec la région frontalière des Hauts-de-France sont particulièrement dynamiques, celle-ci représentant 29% des

exportations françaises vers la Belgique, 22% de ses importations et un excédent d'1,1Mrd€.

Pacte énergétique : un chiffre en question

Le « projet de Pacte énergétique », ou vision du mix énergétique de la Belgique de demain, présenté en décembre par la ministre fédérale de l'énergie et ses trois homologues régionaux, a été l'objet de travaux complémentaires visant à en chiffrer le coût. Le Bureau du Plan et un professeur de l'université de Gand, chargés de l'exercice, ont remis leurs conclusions fin janvier.

La sortie du nucléaire était notamment soupçonnée de peser excessivement sur la facture des consommateurs. Or, d'après les résultats de l'étude complémentaire, le coût supplémentaire moyen pour un ménage s'élèverait à 15 euros par an, « seulement ». Ce chiffre envisage l'investissement à réaliser dans les centrales à gaz qui se substitueraient au nucléaire, le prix du gaz, et les subventions versées par le gouvernement à ces centrales. En revanche, il ne prend pas en

considération les frais de démantèlement des centrales nucléaires, ni le coût d'investissement et de soutien au renouvelable qui doit, à terme, se substituer lui-même au gaz pour que les engagements climatiques soient tenus. Enfin, si le surcoût à la charge des ménages a ainsi été évalué, celui qui reviendra aux entreprises n'est pas connu.

Pays-Bas

Au moins un an de retard pour l'ouverture de la plateforme de désengorgement de l'aéroport de Schiphol

Soumis à un plafond annuel de 500 000 mouvements fixé par accord avec les communes environnantes, l'aéroport international de Schiphol a déjà atteint 497 000 mouvements. Le nombre de passagers, de 68,5 millions en 2017, place l'aéroport au 3^{ème} rang européen, juste devant Francfort. L'option de désengorgement privilégiée repose sur la mise en service d'un nouvel aéroport, à Lelystad, à environ 50 km d'Amsterdam. Avec 98 millions d'euros investis, ce nouvel aéroport doit opérer 45 000 vols par an, desservant essentiellement la Méditerranée. Cependant, des erreurs dans la méthode de calcul des nuisances sonores, ainsi que des doutes quant à la capacité des compagnies aériennes à transférer leurs vols à court terme, ont conduit le gouvernement à annoncer le report de 2019 à 2020 de la mise en service de Lelystad.

Vers un encadrement plus strict de la pratique des rescrits fiscaux

Une vaste enquête sur la pratique des rescrits fiscaux (*tax rulings*) a été lancée à la suite de révélations faites l'an dernier sur des défaillances dans les accords passés avec de grandes multinationales. Elle a révélé des erreurs de procédures dans 78 cas sur 4 462 de ces accords, essentiellement dans le cas d'accords passés avec un inspecteur des finances local. L'enquête révélerait par ailleurs l'application jusque l'an dernier d'un taux réduit d'IS de 5 à 7% (au lieu de 25%) sur des activités de financement des multinationales, pourtant considéré comme aide d'Etat par Bruxelles depuis 2003. Le secrétaire d'Etat a précisé vouloir s'assurer d'un meilleur contrôle des accords fiscaux en fonction de la contribution à l'économie réelle des entreprises bénéficiaires et les confier exclusivement à des équipes dédiées en administration centrale à partir du 1^{er} janvier prochain.

Le calendrier de création de la nouvelle banque d'investissement *Invest-NL* a été précisé

Le ministre de l'économie et du climat Eric Wiebes a réitéré auprès du Parlement l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre une nouvelle banque d'investissement, *Invest-NL*, envisagée depuis plusieurs années. Le ministre prévoit le dépôt d'un projet de loi à l'automne 2018, pour une mise en œuvre effective au printemps 2019. *Invest-NL* pourra disposer de 2,5 milliards d'euros en fonds propres et recevra une subvention de 10 millions d'euros par an. Elle aura pour objectif le financement d'activités à risque dans des secteurs d'avenir comme l'énergie durable, la mobilité, l'agroalimentaire, ainsi que l'appui aux entreprises innovantes (*start-up et scale-up*) et leur développement à l'international.

Luxembourg

JCDecaux remporte consécutivement deux appels d'offres à Luxembourg

Actif au Grand-Duché depuis plus de 30 ans à plusieurs titres, JC Decaux vient d'y remporter deux nouveaux contrats. Le premier concerne la concession publicitaire de CFL – Société nationale des chemins de fer luxembourgeois – et va conduire l'entreprise française à opérer la gestion des mobiliers publicitaires digitaux des gares. Le second contrat amènera JCDecaux à remplacer les 800 vélos en libre-service Veloh', dont il assure déjà l'exploitation depuis 2008, par des vélos à assistance électrique, dans le cadre de la stratégie globale de mobilité multimodale du Luxembourg.

Copilote, une application de covoiturage développée à Luxembourg par... la SNCF

Le ministère du Développement durable et des infrastructures du Grand-Duché a retenu Ecolutis, filiale de la SNCF, pour développer Copilote, une plateforme nationale qui vient prendre place dans la politique de mobilité déployée par le gouvernement luxembourgeois. L'application web et mobile, qui devrait entrer en service au printemps, proposera à des entreprises des solutions de covoiturage au bénéfice de leurs collaborateurs. Ces outils seront interconnectés aux autres modes de transports en commun du pays par la suite.

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse
(adresser les demandes à bruxelles@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.